

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Mars 2006

L'an deux mil six, le 31 Mars à 20 H 45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Mrs. GILLES, et ROUSSEAU Maires adjoint,
Mrs FLAMBARD, FOSSEY, GRASSELLI, HOYER, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Florence CROS-GIMBERT, Michel BERLY (pouvoir à Mr GILLES)

Absente : C. COLLARD

Monsieur Jean-Luc FOSSEY est élu Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 Février 2006

Lecture faite par Monsieur FOSSEY, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS :

Il reste à réaliser la mise hors gel des toilettes, ainsi que la pose d'une VMC dans les classes.

Abribus Carrefour Destin :

A la suite d'une réunion sur place avec Mr PACO de la Agence Routière Départementale, il s'avère que la surface à l'emplacement actuel de l'arrêt est suffisante pour accueillir un abribus. Mr le Maire a pris contact avec le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention et il est apparu que l'entreprise BOIS est toujours agréée. Ce qui fait que nous pourrions avoir le même abri que précédemment. Messieurs GILLES et FLAMBARD vont se charger de trouver le mur préfabriqué destiné à retenir la terre.

Après échanges de vues, il apparaît que cette proposition serait de nature à améliorer le confort et la sécurité des enfants et accepte que cette solution soit proposée à l'Agence Routière Départementale.

Budget Primitif :

Monsieur le Maire commente les documents qui ont été adressés à chaque conseiller.

Après échange de vue, il est décidé

- 1°) de ne pas inscrire la participation au SIVOM au titre du sinistre assainissement St Gatien
- 2°) de ne pas inscrire de subventions de fonctionnement
- 3°) de reconduire les taux des 4 taxes
- 4°) d'inscrire une dépense d'investissement de 113.080,42 Euros
- 5°) d'affecter la somme de 21.333,04 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de reporter en fonctionnement au compte 002 du budget (compte 110 chez le Receveur) le solde, soit la somme de 41.792,32€

- **d'affecter la somme de 21.333,04 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement**
- **de reporter en fonctionnement au compte 002 du budget (compte 110 chez le Receveur) le solde , soit la somme de 41.792,32€**

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Le Conseil Municipal, à la demande du Maire, décide de mettre en place cette indemnité à destination du personnel avec un indice de 1 à 2.

GRIPPE AVIAIRE : Etat de la question

Le Maire rend compte de la réunion présidée par Monsieur le Sous Préfet à laquelle il a assisté et informe le conseil des mesures prises par notre commune (recensement des poulaillers et déclaration)

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 0 H 30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Jean-Luc FOSSEY

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL